

Paris le 27/11/ 2018

Lettre aux porteurs du fonds « MEYERBEER TRESORERIE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « MEYERBEER TRESORERIE » (FR0007476734) géré par la société de gestion TRUSTEAM FINANCE et nous vous remercions de votre fidélité.

1. Nature de l'opération :

Nous vous informons que la Société de gestion TRUSTEAM FINANCE a décidé de modifier le nom et la stratégie du fonds MEYERBEER TRESORERIE, actuellement classé en « monétaire ». A compter du 1er janvier 2019, votre fonds sera classé en « Obligations et autres titres de créance libellés en euro » et son nom sera TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME.

Ce changement de classification s'accompagne d'un changement de stratégie et d'objectif de gestion afin d'avoir un risque de niveau supérieur et donc une espérance de rendement meilleure :

- d'une part, la gestion choisira des maturités de placement plus longues, et
- d'autre part, l'assouplissement de l'exigence de notation minimale, permet de se positionner sur des titres avec un rendement supérieur et donc une espérance de performance plus élevée pour le fonds. La stratégie restera néanmoins celle d'investir sur des dettes dites de « qualité ». Le gérant garde cependant la possibilité de placer, si les conditions de marché le rendent nécessaire, sur des qualités supérieures et sur des maturités plus courtes pour limiter l'exposition du portefeuille au risque de crédit et de taux.

Ce changement de stratégie d'investissement, d'objectif de gestion et de profil rendement/risque aura lieu pour le 1er janvier 2019.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette opération a eu lieu le 13 novembre 2018.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

En revanche, si les modifications ne vous conviennent pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais, votre FCP n'appliquant pas de frais de sortie.

2. Modifications entraînées par l'opération :

- Profil de risque
 - Modification du profil de risque : OUI
 - Augmentation du profil de risque : OUI

- Frais
 - Augmentation des frais : NON
Des précisions ont été apportées pour les commissions de mouvement (il n'y a pas de modification des barèmes, mais une meilleure transparence apportée au prospectus)

- Classification

Votre fonds ne sera plus un fonds « monétaire », il sera désormais un fonds « obligations et autres titres de créances libellés en euro »

- Objectif de gestion

Le changement de classification amène les modifications suivantes :

- La maturité résiduelle des titres sélectionnés a été étendue à 2.5 ans pour tous types de coupons au lieu de 2 ans. La maturité moyenne pondérée et la durée de vie moyenne des instruments sont sans contrainte spécifique autre que celle imposée par la maturité résiduelle du titre (2.5 ans).
- La sensibilité au risque taux sera comprise entre 0 et 1.5 au lieu de 0 à 0.5 auparavant.
- La notation des émetteurs des titres sera au minimum la note court terme A3 de Standard&Poors (ou son équivalent soit par une agence de notation reconnue ou soit par la société de gestion) ou BBB- (ou son équivalent par une agence de notation reconnue ou la société de gestion) dans le cadre d'une notation long terme. Cet assouplissement remplace l'exigence de l'une des deux meilleures notes court terme (A1 ou A2) ou équivalent.

Les maturités plus longues augmentent le risque émetteur car il y a un risque que ce dernier fasse défaut, sur une période de détention du titre plus longue. Le risque de taux est également supérieur car plus la période s'allonge plus la probabilité qu'il y ait une fluctuation des taux d'intérêts est importante.

L'assouplissement de la notation minimale augmente le risque de défaut et de liquidité. En effet, plus la notation du titre est élevée, plus faible est le risque que la société émettrice fasse défaut et meilleure est la liquidité car l'offre et la demande pour ce titre sont alors plus élevées.

De fait l'objectif de gestion est d'offrir un rendement régulier égal ou supérieur à l'EONIA capitalisé plus 20 points de base, diminué des frais de fonctionnement, sur une période de 6 mois au lieu de 15 jours.

- Tableau comparatif des éléments modifiés

	AVANT	APRES
Changement de nom	Meyerbeer Trésorerie	Trusteam Obligations Court terme
Classification	Monétaire	Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectif de gestion	Son objectif de gestion est d'offrir un rendement régulier sur une période de 15 jours égal à celui de l'EONIA capitalisé, indice représentatif du marché monétaire de la zone euro, diminué des frais facturés à l'OPCVM.	Son objectif de gestion est d'offrir un rendement régulier sur une période de 6 mois, supérieur ou égal à celui de l'EONIA capitalisé + 20 bps, indice représentatif du marché monétaire de la zone euro diminué des frais facturés à l'OPCVM.
Indicateur de référence	EONIA	EONIA + 20 bps
Maturité résiduelle des titres en portefeuille.	Inférieure ou égale à 2 ans	Inférieure ou égale à 2.5 ans
Vie moyenne des instruments financiers	Inférieure ou égale à 12 mois	Inférieure ou égale à 2.5 ans
Durée de placement recommandée	15 jours	6 mois
Sensibilité	De 0 à 0.5	De 0 à 1.5

Notation des titres	La notation court terme des émetteurs est au minimum A2 (Standard and Poors ou équivalent) et/ou notés équivalents par TRUSTEAM. Les émetteurs non notés sont analysés et notés par la Société de Gestion selon son processus interne de notation.	La notation des émetteurs des titres sera soit au minimum la note court terme A3 de Standard & Poors (ou son équivalent soit par une agence de notation reconnue ou soit par TRUSTEAM) ou soit BBB- (ou son équivalent par une agence de notation reconnue ou TRUSTEAM) dans le cadre d'une notation long terme
Titres intégrant des dérivés	Max 100%	Néant
Modalité de souscription et de rachat	VL veille	VL jour de clôture
Commissions de mouvement	Le détail du barème n'était pas indiqué dans le prospectus	Précisions des barèmes (montants référencés HT) Obligations, Certificat de dépôt, Titres de Créances négociables, Billet de Trésorerie, Forfait : France - 25 € - Etranger - 55 € OPC commercialisés en France : 15€ OPC commercialisés à l'étranger: 40€ MONEP : Options : 0,30% minimum 7 € Futures : 1,50 € /Lot

3. Eléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

En revanche, si les modifications ne vous conviennent pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais, votre FCP n'appliquant pas de frais de sortie. Le rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de TRUSTEAM OBLIGATION COURT TERME.



Le DICI/ Prospectus du FCP « TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME » est à votre disposition au siège de TRUSTEAM FINANCE ou auprès de votre conseiller bancaire et seront envoyés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

TRUSTEAM FINANCE- 10 rue Lincoln 75008 Paris - mail : contact@trusteam.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

TRUSTEAM FINANCE